

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences dentaires**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **DEGE2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Conditions d'accès	5
- Règles professionnelles particulières	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Gestion et contacts	6

DEGE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste généraliste.(A.M. du 29 mars 2002 publié le 31 mai 2002).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de master en science dentaire ou de master en sciences dentaires d'une Université belge ou d'un diplôme reconnu équivalent en Belgique par les autorités compétentes et être habilité à pratiquer en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en dentisterie générale dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation est d'une durée d'un an à temps plein et comprend une partie théorique (au moins 250 heures), et une partie clinique pratique (au moins 1250 heures). Les stages comprennent des activités de garde. Un mémoire d'au moins 10 pages doit être rédigé sur un thème accepté par la commission d'agrément.

DEGE2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste généraliste. (A.M. du 29 mars 2002 publié le 31 mai 2002).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation est d'une durée d'un an à temps plein et comprend une partie théorique (au moins 250 heures), et une partie clinique pratique (au moins 1250 heures). Les stages comprennent des activités de garde. Un mémoire d'au moins 10 pages doit être rédigé sur un thème accepté par la commission d'agrément.

[> Tronc commun](#) [prog-2020-dege2mc-tronc_commun]

DEGE2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2020-2021

⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ WDEGE3003	Séminaires communs à toutes les formations visant à l'obtention d'un titre professionnel particulier en dentisterie	Joana Christina de Carvalho (coord.)	70h	5 Crédits	q1+q2
○ WDEGE3004	Séminaires spécifiques visant à l'obtention d'un titre professionnel particulier en dentisterie générale	Joana Christina de Carvalho (coord.)	180h	5 Crédits	q1+q2
○ WDEGE3005	Activités d'intégration professionnelle en dentisterie générale, 1e partie			15 Crédits	q1
○ WDEGE3006	Activités d'intégration professionnelle en dentisterie générale, 2e partie			20 Crédits	q2
○ WDEGE3007	Mémoire en dentisterie générale			15 Crédits	q1+q2

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

DEGE2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de Licencié en science dentaire ou de Master en sciences dentaires d'une Université belge ou d'un diplôme reconnu équivalent en Belgique par les autorités compétentes et être habilité à pratiquer en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé(e) a été retenu(e) comme candidat généraliste dans une faculté de médecine belge

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

L'A.R du 19 août 2011 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire, publié le 13 septembre 2011, est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de dentiste généraliste (ces candidats sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de "Master complémentaire en dentisterie générale". Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Secrétariat du service clinique en dentisterie générale

Michelle Bailleux

secretariat-dent@uclouvain.be

Tél. 02 764.57.40

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ([MDEN](#))

Responsable académique du programme: Gaëtane Leloup

Jury

- Gaëtane Leloup
- Véronique Brogniez

Personne(s) de contact

- Véronique Brogniez